

TRIMANOC 80 WP

Date de préparation 22-nov.-2011

Date de révision 19-mars-2015

Numéro de révision: 2

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Code produit FBX01
Nom du produit TRIMANOC 80 WP
Synonymes -
Substance pure/préparation Préparation

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fongicide
Domaine d'utilisation Applications agricoles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de données de sécurité

Fournisseur UPL France
Energy Park
132-190 Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE
Tél.: + 33 (0)1 46 35 92 00
e-mail : contact.uplfrance@uniphos.com
fds.cerexagri@uniphos.com
Adresse e-mail

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence **(CARECHEM 24): +44 (0) 1235 239670**

France ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Centres Antipoison :
Angers : 02 41 48 21 21
Bordeaux : 05 56 96 40 80
Lille : 0 825 812 822
Lyon : 04 72 11 69 11
Marseille : 04 91 75 25 25
Nancy : 03 83 32 36 36
Paris : 01 40 05 48 48
Rennes : 02 99 59 22 22

2. Identification des dangers

2.1 Classification du mélange

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Code(s) R Repr. cat. 3;R63 -Xn;R43 - N;R50

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

Santé humaine

Sensibilisation cutanée

Catégorie 1 - (H317)

Toxicité pour la reproduction

Catégorie 2 - (H361d)

Environnement

Toxicité aquatique aiguë

Catégorie 1 - (H400)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage selon le Règlement (CE) N° 1272/2008



mention d'avertissement

ATTENTION

mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P308 + P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

P391 - Recueillir le produit répandu

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

3. Composition/informations sur les composants

3.2. MÉLANGES

Nom chimique	N° CE	No.-CAS	% en poids	Classification (Dir. 67/548)	Classification (Règ. 1272/2008)	No REACH.
Mancozeb	-	8018-01-7	70 - 80	Repr. Cat. 3;R63 R43 N;R50	Skin Sens. 1 (H317) Repr. 2 (H361d) Aquatic Acute 1 (H400)	aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cette section, voir article 16

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans cette Section, voir Section 16

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
Inhalation	Amener la victime à l'air libre Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3 Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Traiter les symptômes.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Jet d'eau pulvérisée Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs Endiguer l'eau de maîtrise de l'incendie pour élimination ultérieure
Moyens d'extinction déconseillés	Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression, risque de disperser et d'étendre l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial	Décomposition thermique en produits inflammables et toxiques : Sulfure de carbone Oxydes de carbone Sulfure d'hydrogène Oxydes d'azote (NOx)
-----------------------	--

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome
Utiliser un équipement de protection individuelle
Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres
Éviter le contact avec la peau et les yeux
Éviter la formation de poussières
Utiliser un équipement de protection individuelle
Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation

Éviter la formation de poussière dans les endroits clos
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation
Éviter le contact avec la peau et les yeux

Mesures d'hygiène

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir un intervalle d'air entre les piles/palettes
Ne pas entreposer près d'acides forts
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition Appliquer les mesures techniques conformes aux limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	UE	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Mancozeb			5 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	-.
Protection de la peau	-.
Protection des mains	-.
Protection respiratoire	-

Autres équipements de protection Pour protéger l'opérateur, porter :

- Pendant le mélange/chargement
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3;
 - Combinaison de travail polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ; - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial EN 170 (protection des yeux) ;
 - Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- Pendant l'application
 - Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3.
- *Si application avec tracteur sans cabine:
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique pendant l'application;
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial norme EN 170 (protection des yeux) ;
 - Combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche
- *Si application avec tracteur avec cabine:
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3 ;
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant ;
 - EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ou écran facial norme EN 170 (protection des yeux) ;
 - Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3. –

Pour protéger le travailleur s'il doit intervenir sur une parcelle traitée :
porter des gants en nitrile certifiés EN 374-3 et une combinaison de travail en polyester 65 %/ coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Jaune-grisâtre	
État physique	solide , Poudre	
Odeur	poisson	
<u>Propriété</u>	<u>VALEURS</u>	<u>Remarques/ Méthode</u>
pH	6.5-7.5	CIPAC MT 75 (1% aq)
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	Se décompose sans fondre
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	Aucune information disponible	
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
pression de vapeur	<5.6 x 10 ⁻⁷ hPa (25 °C)	
Densité apparente	0.5 kg/l	Avant tassement / Après tassement 0.4 kg/l / 0.6 kg/l
Hydrosolubilité	dispersible	
Solubilité dans d'autres solvants	Pratiquement insoluble	
Coefficient de partage : n-octanol/eau	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	152 °C	CE A.16
température de décomposition	Aucune information disponible	
viscosité	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Non comburant (selon le test A17)	
Propriétés explosives	Du fait de la structure chimique du produit, une réaction explosive n'est pas envisageable.	

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Teneur en COV	Aucune information disponible
---------------	-------------------------------

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

aucun dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas entreposer près d'acides forts
Tenir hors de portée des enfants
Éviter la formation de poussières
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition

10.5 matières incompatibles

alcalin
Acides forts
Agents comburants forts
Sels d'ammonium quaternaire
Agents séquestrants

10.6 Produits dangereux résultant de la décomposition

Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de carbone
Sulfure d'hydrogène
Oxydes de soufre
Disulfure de carbone
thiourée éthylène

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Effets locaux

Inhalation	.
Contact oculaire	.
Contact avec la peau	.
Ingestion	.

DL50 orale	> 5000 mg/kg (rat)
DL50 cutanée	> 2000 mg/kg (lapin)
CL50 par inhalation	5.2 mg/l (rat) (4 h)

Toxicité chronique

Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'irritation de la peau.

Domage/irritation de l'œil Pas d'irritation oculaire.

sensibilisation En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les

personnes très sensibles.

Effets cancérogènes N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales

EFFETS MUTAGÈNES NOAEL = 60 mg/kg orale rats

Effets sur la reproduction NOAEL = 150 mg/kg orale rats

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

CE50/72h/algues = 1.18 mg/l

CL50/48h/daphnie = 0.47 mg/l

CL50/poisson/96 h = 0.2 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

Nom chimique	Log Pow
Mancozeb	1.38

12.4 Mobilité dans les sols

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6 Autres effets indésirables

Aucune information disponible.

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées
Mancozeb	Group III Chemical	

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les partenaires de la filière ADIVALOR.
No de déchet suivant le CED	020108 - déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.
AUTRES INFORMATIONS	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, solide, n.s.a ((Mancozèbe))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 375, 601
Code de restriction en tunnel	(E)

IMDG/IMO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ((mancozeb))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Marine pollutant
14.6 Dispositions spéciales	274, 335, 966, 967, 969

IATA/ICAO

14.1 N° ONU	UN3077
14.2 Nom d'expédition	Environmentally hazardous substances, solid n.o.s. ((mancozeb))
14.3 Classe de danger	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Danger pour l'environnement	Oui
14.6 Dispositions spéciales	A97, A158, A179, A197

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Rubrique ICPE Jusqu'au 31 mai 2015 : Rubrique 1172
A partir du 1er Juin 2015 : 4510

Homologation n° : 8100198

- Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme
EINECS/ ELINCS	Est conforme
DSL/NDSL	Est conforme
PICCS	Est conforme
ENCS	Est conforme
Chine	-
AICS (Australie)	Est conforme
KECL	Est conforme

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inventaire australien des substances chimiques

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H361d - Susceptible de nuire au fœtus

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

Date de révision

19-mars-2015

Remarque sur la révision

sections mises à jour: 2.2, 8 Autres équipements de protection

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Clause de non-responsabilité

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés dans l'état actuel de nos connaissances à la date de publication. Ils concernent le PRODUIT EN L'ETAT. En cas de formulation ou de mélange, s'assurer qu'aucun nouveau danger ne puisse apparaître. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque ce produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est destiné. Cette fiche ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité. Il est de la responsabilité du détenteur du produit de transmettre cette fiche de données de sécurité à toute personne qui pourrait entrer en contact avec le produit. Pour les usages et doses d'emploi homologués, se référer aux informations indiquées sur l'emballage.

Fin de la Fiche de données de sécurité